

Les institutrices rurales du Bas-Canada Une image revisitée

Andrée Dufour

Numéro 75, automne 2003

Sur les bancs d'école

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/7321ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dufour, A. (2003). Les institutrices rurales du Bas-Canada : une image revisitée. *Cap-aux-Diamants*, (75), 32–37.

UNE IMAGE REVISITÉE

PAR ANDRÉE DUFOUR

John George Lambton, lord Durham (1792-1840), gouverneur en chef des colonies de l'Amérique du Nord et commissaire enquêteur. En 1838, il rédige le fameux *Rapport sur la situation canadienne*, dans lequel il recommande l'établissement de la responsabilité ministérielle, la formation d'un gouvernement municipal et l'assimilation des Canadiens français. (Banque d'images de Cap-aux-Diamants).

L' image qui se dégage encore de certains travaux sur les institutrices laïques œuvrant en milieu rural durant la première moitié du XIX^e siècle n'est guère flatteuse : il s'agirait essentiellement de toutes jeunes filles, inexpérimentées, incompetentes et passives à qui étaient versés de maigres salaires qui auraient contribué au processus de féminisation du métier d'enseignant. La relecture de sources officielles et l'analyse de sources nouvelles, notamment la corres-

pondance adressée aux autorités scolaires par les maîtres et les commissaires d'école, et les comptes publics repris dans les *Journaux de l'Assemblée législative*, montrent une image bien différente des maîtresses d'école du Bas-Canada et un processus de féminisation très précoce et multifactoriel de la profession d'enseignante au Québec.

Avant de tracer le portrait de ces institutrices, rappelons brièvement le contexte éducatif qui prévaut à l'époque au Bas-Canada. Dès le début du XIX^e siècle, d'importants efforts en vue d'une scolarisation massive de la jeune population sont entrepris. Les autorités coloniales britanniques, le haut clergé et les parlementaires canadiens-français veulent transmettre aux enfants d'âge scolaire, c'est-à-dire de 5 à 14 ans, des connaissances de base (lecture, écriture, calcul), nécessitées par les transformations économiques et politiques que connaît la colonie. On veut aussi leur inculquer de saines habitudes de travail et de discipline. On assiste ainsi à la mise en place des premiers systèmes scolaires publics : l'Institution royale, créée en 1801, puis les écoles de fabrique, prévues par la loi de 1824, et les écoles de syndics ou d'Assemblée, établies en 1829, à la suite du succès tout relatif des deux premiers systèmes scolaires. Ce dernier système dans lequel les écoles sont administrées par des syndics, des administrateurs élus par les propriétaires de biens-fonds, recueille l'adhésion rapide de la population des paroisses et des *townships*. Ce sont dans les écoles de syndics qu'œuvrent surtout les institutrices rurales.

UNE FÉMINISATION MULTIFACTORIELLE

Dès 1831, les «visiteurs d'école» font état de 49 % de femmes parmi les 1 305 maîtres et maîtresses qu'ils recensent dans les 1 216 écoles majoritairement publiques du Bas-Canada. La grande enquête sur l'état de l'éducation au Bas-Canada, entreprise à la demande de lord Durham et menée en 1838



et 1839 par Arthur Buller, confirme la féminisation du corps enseignant.

Après les insurrections de 1837-1838, qui entraînent la disparition des écoles de syndics, un nouveau système d'instruction publique, largement inspiré des recommandations contenues dans le rapport Buller, est établi en 1841. Dès l'année suivante, le Bas-Canada, officiellement la section est du Canada-Uni, obtient le contrôle de ses écoles qui sont placées sous la juridiction d'un surintendant de l'Instruction publique. Le docteur Jean-Baptiste Meilleur remplit cette fonction, de 1842 à 1853. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau lui succède en 1853, assisté des premiers inspecteurs d'école. Grâce à ces derniers, de véritables statistiques scolaires sont établies et permettent de constater que le pourcentage d'enseignantes dans les écoles du Bas-Canada passe à 63 %, en 1853, et à 69 %, en 1859. La féminisation de la profession enseignante est acquise et irréversible.

Les causes de ce phénomène sont nombreuses. Réexaminons la fameuse question des salaires versés aux maîtres. Le mode de financement du nouveau système d'instruction publique, établi en 1841, est bien différent de celui instauré en 1829. Il repose non plus essentiellement sur les subventions de l'État, mais sur une participation égale des collectivités locales par le moyen d'une taxe foncière scolaire. La loi laisse désormais aux commissaires le soin de fixer le pourcentage des subventions gouvernementales et des taxes scolaires locales accordé aux enseignants. Au total, le salaire des maîtres est réduit, l'indemnité de 10 shillings par enfant instruit gratuitement que leur versait auparavant l'État étant abolie. Comme le rapportent les inspecteurs et les commissaires d'école, le recul de l'État en matière de rémunération des maîtres et des maîtresses contribue à tenir les hommes éloignés des salles de classe et à la féminisation du personnel enseignant.

Pour l'historien André Labarrère-Paulé, c'est plutôt l'avarice des commissaires d'école qui est en cause. Selon lui, ceux-ci versent à de jeunes institutrices inexpérimentées et incompétentes des bas salaires qu'elles acceptent passivement. Il est vrai que les salaires versés aux femmes sont plus bas que ceux des hommes. Mais d'autres raisons que l'avarice expliquent cette pratique. La perception du travail des femmes comme source de revenu d'appoint ou temporaire est sans doute présente à l'esprit des commissaires. La pauvreté de certaines collectivités rurales, en particulier celles nouvellement établies caractérisés par une population peu nombreuse et dispersée et dès lors peu subventionnées,

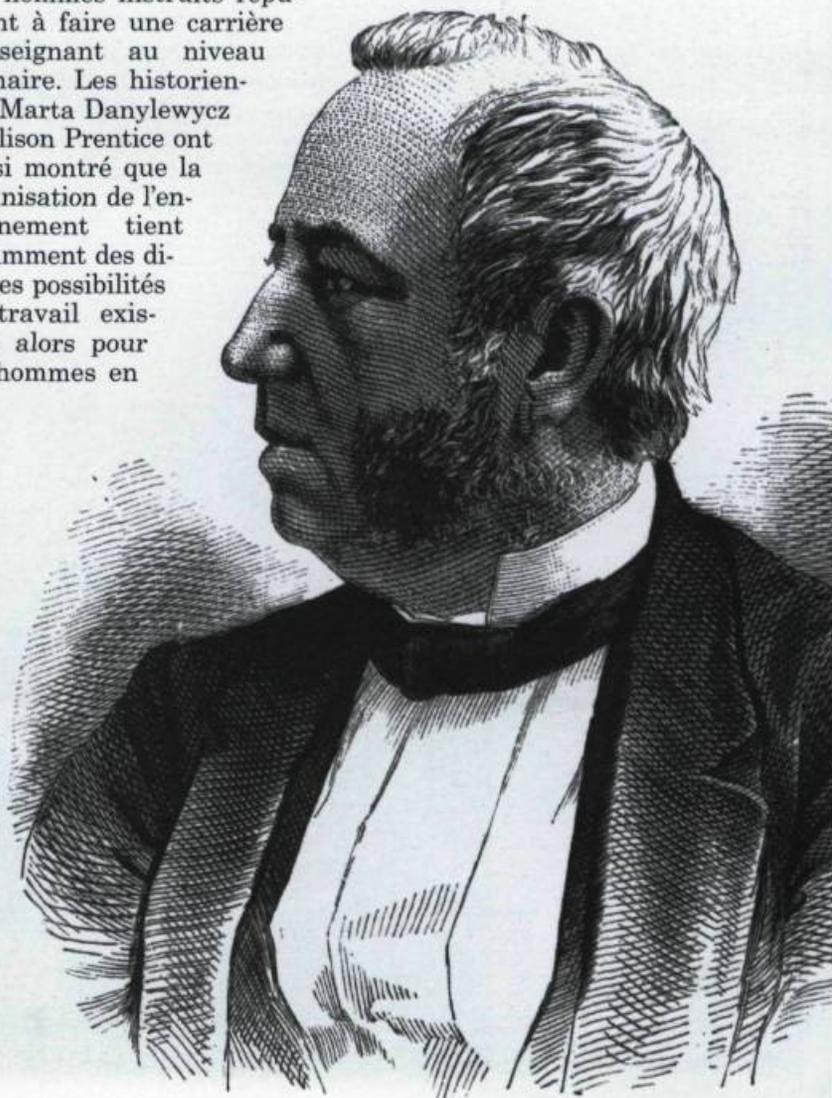
amène aussi l'engagement de femmes à qui l'on verse de plus maigres émoluments. À cela s'ajoute le peu d'empressement de certains parents ou propriétaires, peu sensibles à l'instruction et au rôle joué par les maîtres, à verser leurs contributions. De bonne foi, certains commissaires engagent aussi les instituteurs qui demandent les salaires les plus bas, croyant bien faire en économisant ainsi les taxes perçues.

LE PEU D'INTÉRÊT DES HOMMES POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Pour plusieurs femmes bas-canadiennes un tant soit peu instruites, l'enseignement offre une des rares occasions de gagner leur vie et de mettre avantageusement à profit des connaissances relativement étendues acquises au Bas-Canada ou à l'étranger. Elles perçoivent également le métier d'institutrice comme une excellente préparation à leur futur rôle de mère.

Les perspectives masculines sont tout autres. Les hommes instruits répugnent à faire une carrière d'enseignant au niveau primaire. Les historien-nes Marta Danylewycz et Alison Prentice ont aussi montré que la féminisation de l'enseignement tient notamment des diverses possibilités de travail existant alors pour les hommes en

Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1820-1890). Il fut surintendant de l'Instruction publique du Bas-Canada de 1853-1867. Nous lui devons la création des écoles normales et la fondation du *Journal de l'Instruction publique*, en 1857. (Banque d'images de Cap-aux-Diamants).



milieu rural. Ainsi, dans certaines régions rurales du Québec, tels les comtés de Montmagny et de Terrebonne, des activités comme le travail en forêt et la pêche attirent davantage les hommes, occasionnant la diminution des effectifs masculins dans l'enseignement et le renforcement de la présence traditionnelle des femmes.

Les hommes se retirent aussi des écoles rurales lorsqu'ils se voient offrir des salaires supérieurs à ceux consentis dans l'enseignement primaire, à partir des années 1850 surtout. Citons l'inspecteur John Hume :

«Le prix extraordinaire des gages qui se sont donnés récemment dans toutes les sortes d'emplois a porté un grand nombre de personnes qui jusque-là s'étaient livrées à l'enseignement, à abandonner cet emploi pour en embrasser d'autres qui étaient plus rétributifs.»

Citons aussi l'inspecteur John Roney qui écrit dans son rapport de 1856 :

«Peu de jeunes gens choisissent l'enseignement comme profession permanente; ils regardent cet état comme un marchepied qui doit les faire parvenir à quelque chose de plus lucratif et l'abandonnent aussitôt que l'occasion s'en présente.»

Cette occasion, c'est notamment la fonction publique, car les années 1850 voient la naissance de la bureaucratie gouvernementale avec la création des ministères, des agences et des départements.

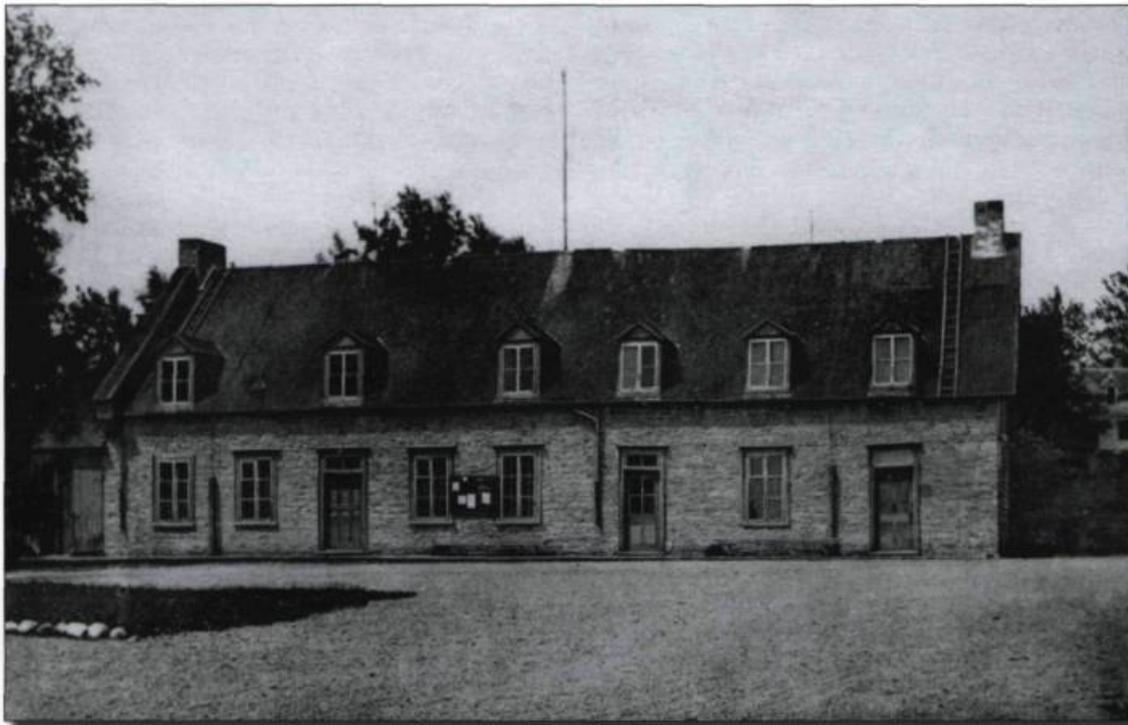
Les instituteurs préfèrent enseigner dans les localités facilement accessibles et bien établies, alors que les institutrices consentent, elles, à tenir école dans les parties les plus isolées des comtés et dans les nouvelles régions de colonisation. Les inspecteurs soulignent d'ailleurs la contribution de jeunes institutrices à la diffusion de l'instruction dans les régions périphériques du Bas-Canada.

L'AFFIRMATION DE L'ÉGLISE

La féminisation de l'enseignement primaire tient aussi à l'affirmation de l'Église catholique. La venue de l'État dans l'éducation, concrétisée par les lois de l'Institution royale et de syndics, l'engagement de la bourgeoisie à travers les sociétés d'éducation ainsi que l'existence de nombreuses écoles indépendantes dans les villes de Montréal et de Québec, avaient considérablement réduit l'importance de l'Église dans l'enseignement primaire durant les premières décennies du XIX^e siècle. Il se produisit même une diminution de l'importance relative des enseignants religieux, à la faveur de l'établissement des écoles de syn-

École de l'Institution royale du village des Aulnaies. (*Revue Desjardins*, octobre 1963). (Archives de Cap-aux-Diamants).





Beauport : École construite au début du XIX^e siècle. Carte postale vers 1910. (Collection Yves Beauregard).

dics où l'on engage des laïcs. À partir de 1840, toutefois, le zèle de l'énergique évêque Ignace Bourget renverse la tendance. En effet, de 1842 à 1860, dix nouvelles congrégations enseignantes de femmes sont fondées ou s'installent au Québec et trois congrégations enseignantes masculines s'implantent ou, comme ce fut le cas des jésuites en 1842, se réimplantent ici. Si bien que le pourcentage de religieux chez les enseignants passe de 4 % au Québec, en 1843, à 10 %, dix ans plus tard. En 1867, la proportion de religieuses chez les institutrices atteint 22 %.

L'influence croissante de l'Église se fait aussi sentir sur un autre plan. La fréquente opposition des membres du clergé à l'engagement d'instituteurs pour enseigner dans les écoles mixtes, qui sont la norme en milieu rural, contribue à l'augmentation du nombre d'institutrices. D'autant que les filles qui fréquentent nettement moins l'école que les garçons durant la première moitié du XIX^e siècle, effectuent un rattrapage à ce chapitre durant la seconde moitié. C'est qu'on veut instruire davantage les filles à l'école. Et, en même temps, on observe le retrait plus précoce de l'école des garçons, que les parents envoient travailler aux champs ou en forêt.

DES INSTITUTRICES PRÉFÉRÉES AUX INSTITUTEURS

La préférence marquée des collectivités rurales pour les institutrices s'avère un autre facteur de féminisation. Parfois celles-ci rempla-

cent des instituteurs congédiés pour inconduite ou absentéisme; souvent on les préfère pour leur compétence, leur dévouement, leur aptitude à l'enseignement et leur attention à l'égard des enfants. Ainsi l'inspecteur John Bruce écrit-il dans son rapport de 1854 :

«[...] la discipline dans les écoles tenues par les femmes est généralement plus observée; elles paraissent porter plus d'attention à la santé, au bien-être et à la propreté de leurs élèves, et en général elles sont plus disposées à marcher dans la voie du progrès, à améliorer leurs systèmes d'enseignement que les instituteurs. Je trouve aussi que leur méthode pour perfectionner les élèves ne le cède en rien à celui des instituteurs.»

Jean Crépeau, ancien instituteur devenu inspecteur, évoque ainsi l'attachement des gens de l'île aux Grues pour leur maîtresse d'école :

«Cette demoiselle a fait faire des progrès rapides à ses élèves et les a disciplinés comme il est rare de voir. Aussi est-elle en vénération chez le peuple qui a pour elle les considérations les plus marquées.»

En fait, même le surintendant Meilleur, qui pourtant voulait faire de l'enseignement une profession masculine, doit convenir des qualités des institutrices. Tous ses efforts et ceux de Chauveau pour attirer les jeunes hommes dans le métier, par exemple l'octroi de bourses pour permettre à des jeunes gens prometteurs de venir s'instruire dans les écoles su-

périeures des villes et l'obligation des commissions scolaires d'engager seulement des instituteurs munis d'un brevet d'enseignement, échouent. Rien n'y fait. Les commissaires continuent d'engager des femmes ou des jeunes filles, qui d'ailleurs se dotent de plus en plus du brevet requis.

UNE FÉMINISATION CATASTROPHIQUE?

Ces institutrices rurales de plus en plus présentes dans les écoles primaires sont-elles aussi jeunes et inexpérimentées et aussi incompetentes et passives que le prétend André Labarrère-Paulé? Eh bien, non! Le rapport du Comité d'enquête Sicotte de 1853, montre que 14 % des institutrices ont 15 et 16 ans, 23 % de 17 à 19 ans, 42 % de 20 à 24 ans et 20 % sont âgées de 25 ans et plus. Bien sûr, 15, 16 et 17 ans peuvent nous sembler des âges bien tendres pour enseigner, même si la grande majorité des élèves ont moins de 12 ans. Ces jeunes filles, qui n'ont pas l'âge officiel requis pour enseigner, soit 18 ans, sont relativement peu nombreuses, celles ayant 20 ans et plus formant l'importante majorité. En 1853, l'inspecteur J. Archambault corrige d'ailleurs, après une première visite de son district, l'impression répandue que les institutrices sont souvent trop jeunes :

«Je sais que c'est manquer à la vérité, de prôner que ces institutrices pour la plupart n'ont pas atteint la quinzième année. Dans les trois comtés que je parcours, je n'en ai trouvé que deux au-dessous de l'âge de dix-sept ans».

Le même inspecteur écrit aussi ceci des institutrices des écoles primaires des comtés de Chambly, Verchères et Richelieu, son district d'inspection :

«Il faut entrer comme nous le faisons nous dans nos parcours, à l'improviste, pour voir la bonne tenue de ces écoles. J'en ai été souvent frappé, car, le plus souvent, nous arrivons sans être attendus; et toujours vous trouvez ces demoiselles en bonne tenue, les classes en bon ordre, les enfants sages et bien disciplinés, leurs livres et papiers en bonne condition.»

D'ailleurs, le jeune âge n'est pas nécessairement signe d'inexpérience et d'incompétence. Il est en effet fréquent que les maîtresses d'école âgées de 25 ans ou plus et même bon nombre de celles âgées de 20 à 24 ans comptent déjà plusieurs années d'expérience.

Mais où ont-elles reçu les connaissances qu'elles transmettent aux enfants? L'enquête Buller permet d'apprendre que les institutrices du premier tiers du XIX^e siècle ont été instruites dans divers lieux : écoles de paroisse ou de canton, couvents, académies, ce qui laisse supposer chez plusieurs maîtresses des connaissances bien supérieures à celles que la loi exige d'enseigner, soit montrer à lire, à écrire et à compter. Certaines institutrices enseignent d'ailleurs la grammaire, la géographie, l'histoire et parfois le latin à leurs élèves. Sarah Farrand enseigne même la philosophie et la chimie. On peut difficilement traiter la plupart des maîtresses d'école d'incompétentes, de peu ou de mal qualifiées. Certes, il se trouve des institutrices dont les

Joseph-François Perrault.
*Manuel pratique de l'école
élémentaire française (sic).*
Québec, s. m., 1829, 47 p.
Cette gravure doit représenter
l'école établie à Québec
par ce dernier (www.bibl.ca/ress/manscol/).



compétences laissent à désirer comme le constate l'inspecteur John Bruce à propos de l'institutrice de l'école n° 9 du *township* de Chatam : «Son enseignement est de peu de valeur. Les branches qu'elle enseigne sont en petit nombre et bien peu exposées.» En somme, même si l'incompétence en matière d'enseignement existe assurément aussi chez les femmes, la majorité semble posséder les qualifications requises.

DES INSTITUTRICES INTÉRESSÉES À LEUR MÉTIER

L'accusation répétée de passivité et d'inertie que porte André Labarrère-Paulé à l'endroit des institutrices rurales mérite également d'être réévaluée. Ainsi, les témoignages des inspecteurs nous apprennent que les institutrices rurales des années 1850 réussissent très bien parce qu'elles font preuve, même les toutes jeunes, d'un vif désir d'améliorer leurs connaissances et leur méthode d'enseignement. Elles n'ont pourtant que bien peu d'occasions de se perfectionner, étant exclues des premières associations d'instituteurs mises sur pied par les surintendants Meilleur et Chauveau et des conférences organisées par les écoles normales Jacques-Cartier de Montréal et Laval de Québec. Les petites institutrices formées dans les écoles de paroisse ou de canton ne disposent pour se perfectionner que du *Journal de l'Instruction publique* créé par Chauveau, en 1857, et du *Guide de l'instituteur* de François-Xavier Valade, préparé en 1851, à l'intention des candidats aux examens des bureaux d'examineurs. Et pourtant, elles se présentent aux examens de ces bureaux, même avant que la loi ne leur en fasse une obligation. Aussi, en 1859, les rapports des inspecteurs révèlent que si 65 % des instituteurs possèdent un brevet, un nombre sensiblement égal d'institutrices, 63%, en ont aussi décroché un. Certes, les hommes détiennent plus souvent des brevets modèles et académiques, alors que les femmes s'en tiennent davantage au simple brevet d'école élémentaire, une tendance qui durera longtemps au XIX^e siècle. Mais lorsqu'une deuxième, puis une multitude d'écoles normales ouvriront leurs portes, à partir de 1899, et que, la même année, les bureaux d'examineurs de comté fermeront au profit du seul Bureau central des examinateurs, les femmes se contenteront de moins en moins du brevet élémentaire.

En définitive, il ressort que la profession enseignante s'est féminisée au Québec dès la décennie 1830. La possibilité d'engager des institutrices à moindre prix explique en partie ce processus particulièrement hâtif en Amérique du Nord. Mais cette situation

ne met pas seulement en cause l'avarice des commissaires ou la passivité des jeunes maîtresses d'école. Le désengagement de l'État du paiement des maîtres, la perception concernant le travail féminin rétribué et les difficultés vécues par maintes collectivités en voie d'établissement expliquent également cette diminution salariale. Par ailleurs, le fréquent manque d'intérêt des hommes instruits pour l'enseignement primaire, la relative variété d'emplois qui leur étaient offerts ainsi que l'affirmation croissante de l'Église sont autant de facteurs à l'origine de la féminisation du métier. Souvent mal rétribuées, les institutrices ne sont pas des créatures inertes et indifférentes pour autant. Manifestant beaucoup d'intérêt pour ce métier qui leur permet de gagner leur vie, de faire carrière ou de se préparer au mariage, les institutrices se dotent d'une formation jugée pertinente et se consacrent en grand nombre et en tous lieux à l'éducation des jeunes enfants. Ainsi participent-elles d'une façon généralement convenable à l'entreprise de scolarisation de l'ensemble de la jeunesse bas-canadienne. ♦

■
Andrée Dufour est historienne et rédactrice francophone de la *Historical Studies in Education / Revue d'histoire de l'éducation*; elle enseigne l'histoire au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu.

Pour en savoir plus :

Louis-Philippe Audet. *Histoire de l'enseignement au Québec, 1608-1970*. Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971, 2 vol.

Jean-Pierre Charland. *L'entreprise éducative au Québec, 1840-1900*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2000, 452 p.

Andrée Dufour. *Histoire de l'éducation au Québec*. Montréal, Éditions du Boréal, 1997, 124 p.

Andrée Dufour. *Tous à l'école. État, communautés rurales et scolarisation au Québec de 1826 à 1859*. Montréal, Hurtubise HMH, 1996, 271 p. (Collection Cahiers du Québec).

Jacques Dorion. *Les écoles de rang au Québec*. Montréal, Éditions de l'Homme, 1979, 428 p.

Nadia Fahmy-Eid et Micheline Dumont. *Maîtresses de maison, maîtresses d'école. Femmes, familles et éducation dans l'histoire du Québec*. Montréal, Boréal Express, 1985, 415 p.

Thérèse Hamel. *Un siècle de formation des maîtres au Québec, 1836-1939*. Montréal, Hurtubise HMH, 1995, 374 p. (Collection Cahiers du Québec).